



France Nature Environnement Allier

Communiqué

Satisfaction de FNE 03 : annulation de l'arrêté préfectoral autorisant la porcherie industrielle à BARRAIS BUSSOLLES !

Sur recours de l'association France Nature Environnement Allier, le Tribunal Administratif de Clermont Fd vient d'annuler l'arrêté préfectoral du 6 février 2019 portant enregistrement de l'exploitation de la SARL MCP élevage.

L'histoire se répète : cette porcherie avait déjà fonctionné, il y a 24 ans avant la décision, cette fois de la Cour administrative d'Appel de Lyon, annulant l'autorisation d'exploiter de l'époque. Le site avait été fermé et vidé de ses animaux sur décision préfectorale en 1997.

Aujourd'hui, FNE 03 accueille avec une grande satisfaction le jugement du TA reconnaissant pleinement les arguments de l'association: le caractère sensible des milieux naturels sur lesquelles sont épandus les lisiers (7000 M3/an sur 740 ha) justifiant une étude d'impact approfondie, refusée par la Préfecture.

Des cochons fantômes !

Cette situation est le résultat d'une régression du code de l'environnement qui, en 2014, a remonté le seuil en nombre de place d'animaux de 450 à 2000 pour justifier cette étude.

Astucieusement, le site de Barrais Bussolles se trouvant à 1944 places de cochons adultes ; **les 4340 porcelets de moins de 30 kg échappant au comptage !**

Le réseau FNE continue à se mobiliser en faveur d'alternatives d'élevages, respectueuses des animaux, des milieux naturels, de l'emploi paysans en lieu et place de ces structures intensives hors-sol qui affectent la planète, les animaux et les humains....

Le 17 septembre 2021

Pour FNE 03 :
Gérard MATICHARD,
Président